

## Taxes et redevances de l'eau dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025

Applicables aux communes suivantes : Z.I. la Plaine pour Aclens et Vuflens-la Ville, Bousens, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux, Crissier, Cugy, Denges, Echandens, Ecublens, Epalinges, Etagnières, Jouxens, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Lonay, Z.I. La Plaine et PPA Faraz pour Mex, Prévèrenge, Prilly, Renens, St-Sulpice, Romanel-sur-Lausanne, Romanel-sur-Morges, Z.I. Villars-Sainte-Croix.

Les montants TTC sont indicatifs car arrondis

		HTVA	TTC
Taxe de consommation (1)	le m <sup>3</sup>	1,68	1,72
Livraison aux maraîchers et aux jardins familiaux	le m <sup>3</sup>	1,21	1,24
Livraison aux hôpitaux - cliniques et EMS (1)	le m <sup>3</sup>	1,62	1,66
Livraison aux clients "industrie" (grands consommateurs) (1)	le m <sup>3</sup>	1,62	1,66
Livraison à la jauge (plus appliqué pour les nouvelles installations)	le litre minute par an	1'120,00	1'149,12
Abonnement sans compteur (plus appliqué pour les nouvelles installations)	par année	400,00	410,40

### Taxe d'abonnement de base (1)

	HTVA	TTC
par mois	7,00	7,18

### Taxe annuelle de location des compteurs, clapets, filtres et brise-jet (1)

Diamètre	HTVA	TTC
15 mm (36.00 + 12.00)	48,00	49,25
20 mm (36.00 + 12.00)	48,00	49,25
25 mm (48.00 + 12.00)	60,00	61,56
30 mm (48.00 + 24.00)	72,00	73,87
40 mm (72.00 + 36.00)	108,00	110,81
50 mm (120.00 + 36.00)	156,00	160,06
65 mm (168.00 + 60.00 + 72.00 + 48.00)	348,00	357,05
80 mm (180.00 + 72.00 + 108.00 + 60.00)	420,00	430,92
100 mm (228.00 + 84.00 + 120.00 + 60.00)	492,00	504,79
125 mm (300.00 + 120.00 + 156.00 + 72.00)	648,00	664,85
150 mm (456.00 + 144.00 + 192.00 + 96.00)	888,00	911,09

Les finances pour les compteurs spéciaux (combinés, électromagnétiques, etc.) sont communiquées sur demande.

### Taxe annuelle de débit installé ( 63.- par m<sup>3</sup>/h ) (1)

Diamètre compteurs domestiques	Débit Qn en m <sup>3</sup> /h	HTVA	TTC
15 mm	1,50	94,50	96,96
20 mm	2,50	157,50	161,60
25 mm	3,50	220,50	226,23
30 mm	6,00	378,00	387,83
40 mm	10,00	630,00	646,38
50 mm	15,00	945,00	969,57
Diamètre compteurs industriels posés jusqu'en 2009	Débit Qn en m <sup>3</sup> /h	HTVA	TTC
50 mm	15,00	945,00	968,63
65 mm	40,00	2'520,00	2'583,00
80 mm	55,00	3'465,00	3'551,63
100 mm	90,00	5'670,00	5'811,75
125 mm	250,00	15'750,00	16'143,75
150 mm	450,00	28'350,00	29'087,10
Diamètre compteurs industriels posés dès 2010	Débit Qn en m <sup>3</sup> /h	HTVA	TTC
50 mm	50,00	3'150,00	3'228,75
65 mm	70,00	4'410,00	4'520,25
80 mm	120,00	7'560,00	7'749,00
100 mm	230,00	14'490,00	14'852,25
125 mm	250,00	15'750,00	16'143,75
150 mm	450,00	28'350,00	29'087,10

Les finances des compteurs spéciaux (combinés, électromagnétiques, etc.) sont calculées selon le débit de référence indiqué par le fabricant.

(1) Taxes découlant d'obligations légales à charge de la Commune de Lausanne.

## Finances spéciales de l'eau selon catégories et installations

### Finance annuelle d'eau pour installations de refroidissement

Diamètre	Jusqu'à	HTVA	TTC
sans compteur	6.7 l/min	748,80	768,27
20 mm	25,0 l/min.	973,20	998,50
25 mm	41,2 l/min.	1'591,20	1'632,57
30 mm	73,2 l/min.	2'172,00	2'228,47
40 mm	99,6 l/min.	3'968,40	4'071,58
50 mm	158,4 l/min.	5'934,00	6'088,28
65 mm	268,8 l/min.	10'258,80	10'525,53
80 mm	361,8 l/min.	15'406,80	15'807,38
100 mm	565,2 l/min.	23'680,80	24'296,50
150 mm	1272,0 l/min.	54'081,60	55'487,72

### Finance annuelle d'installations de défense contre les incendies

Diamètre	HTVA	TTC
50 mm	168,00	172,37
65 mm	468,00	480,17
80 mm	692,40	710,40
100 mm	916,80	940,64
125 mm	1'366,80	1'402,34
150 mm	2'040,00	2'093,04
200 mm	3'631,20	3'725,61
250 mm	5'673,60	5'821,11
300 mm	8'484,00	8'704,58
▲Une déduction est accordée en tenant compte du calibre de raccordement des colonnes qui servent à alimenter les lances à incendie normales soit :		
1 ¼"	60,00	61,56
1 ½"	96,00	98,50
2"	144,00	147,74
2 ½"	288,00	295,49
3"	432,00	443,23

### Finance pour poste incendie

	HTVA	TTC
par mois / par poste	2,90	2,98

### Fourniture et réalisation de by-pass

	HTVA	TTC
Installation provisoire forfaitaire *	300,00	307,80

\* Le demandeur s'engage à effectuer la réparation de l'avarie dans un délai de 3 semaines à compter de la pose du by-pass. Tout retard dans l'exécution des travaux engendre un supplément de CHF 300.- par semaine.

### Prélèvement d'eau temporaire sur hydrants publics

	Permis normal		Travaux spéciaux	
	HTVA	TTC	HTVA	TTC
Finance de base pour chaque permis octroyé	100,00	102,60	100,00	102,60
Finance de location hebdomadaire d'un poste de mesure	**10,00	10,26	50,00	51,30
Facturation du volume consommé en m <sup>3</sup>	1,68	1,72	1,68	1,72

\*\* Les quatre premières semaines sont comprises dans la finance de base. En cas de non-respect du délai de retour mentionné dans le contrat de location, un forfait additionnel de CHF 100.- est facturé et la taxe hebdomadaire pour les semaines allant au-delà de celles annoncées passe à CHF 30.-. Dans le cas où le compteur n'est pas retourné dans un délai de 6 mois à partir de la date de fin du contrat de location, le Service de l'eau se réserve le droit de facturer le prix du matériel (compteur, course incendie,...), celui-ci étant considéré comme perdu, ainsi que la consommation d'eau sur la base d'une estimation.

## Taxes et finances pour nouvelles constructions et transformations de bâtiments

### Eau de chantier à forfait

	HTVA	TTC
le m3 SIA	0,28	0,29

### Forfait prises et vannes

Diamètre	HTVA	TTC
Prises 1 1/4", 1 1/2" et 2"	1'680,00	1'816,08
Dès 2 1/2"	Sur devis	Sur devis

### Taxe unique de raccordement (\*)

		HTVA	TTC
Selon le volume SIA indiqué dans la demande de permis de construire	le m3 SIA	1,50	1,54
Selon le nombre de points de puisages (PP) raccordés (selon décompte établi par l'installateur sanitaire concessionnaire)	par PP	160,00	164,16

(\*) Taxes découlant d'obligations légales à charge de la Commune de Lausanne